



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°BFC-2025-063

PUBLIÉ LE 22 AVRIL 2025

Sommaire

ARS Bourgogne Franche-Comté / Département Santé Environnement

BFC-2025-04-17-00001 - AR 2025-16 création du Coress (4 pages) Page 5

Direction départementale des territoires de la Saône-et-Loire /

Économie Agricole

BFC-2024-12-18-00019 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de l'EARL FERME DE LA GOUTTEUSE à Saint Boil (1 page) Page 10

BFC-2024-12-19-00003 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de la SCEA D'AVRILLY à Trévol (03) (1 page) Page 12

BFC-2024-12-11-00010 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de la SCEV BESSON à Solutré-Pouilly (1 page) Page 14

BFC-2024-11-27-00007 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de M. Frédéric JACQUET à Genouilly (1 page) Page 16

BFC-2024-11-21-00003 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de M. Cyrille BIDOLET à Changy (1 page) Page 18

BFC-2024-12-11-00009 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de M. François LABROSSE à Chatenay (1 page) Page 20

BFC-2024-11-27-00006 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de M. Maxime FOUILLET à Chaintré (1 page) Page 22

BFC-2024-11-05-00013 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de Mme Corinne MIMEUR à Ozolles (1 page) Page 24

BFC-2024-12-02-00006 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de Mme Sandrine POULACHON à Genouilly (1 page) Page 26

BFC-2024-11-07-00019 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC DE LA FONTAINE BLEUE à La Guiche (1 page) Page 28

BFC-2024-10-31-00006 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC FERME DE LA VERNETTE à Ballore (1 page) Page 30

BFC-2024-11-20-00009 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC LE JARDIN AUX PETITS FRUITS à Dampierre-en-Bresse (1 page)	Page 32
BFC-2025-03-20-00009 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter de Mme Corinne GUERIN à Pruzilly, relatif à une installation sur la commune de Pruzilly et Juliéas, non soumis à autorisation préalable d'exploiter au titre de la réglementation relative au contrôle des structures (1 page)	Page 34

Direction départementale des territoires du Jura /

BFC-2025-01-08-00005 - accusé réception complet autorisation exploiter EARL DE LA MAISONNETTE (2 pages)	Page 36
BFC-2024-12-17-00063 - accusé réception complet autorisation exploiter EARL DU PRE BONHEUR (2 pages)	Page 39
BFC-2024-12-18-00017 - accusé réception complet autorisation exploiter EARL LA MONTAGNETTE (2 pages)	Page 42
BFC-2024-12-18-00018 - accusé réception complet autorisation exploiter GAEC BERNIER-ROLLET (2 pages)	Page 45
BFC-2024-11-27-00005 - accusé réception complet autorisation exploiter GAEC COURDIER (4 pages)	Page 48
BFC-2025-01-13-00009 - accusé réception complet autorisation exploiter GAEC CREVE COEUR (2 pages)	Page 53
BFC-2024-11-29-00007 - accusé réception complet autorisation exploiter GAEC DE LA SAUGIAT (2 pages)	Page 56
BFC-2024-11-29-00008 - accusé réception complet autorisation exploiter GAEC GODIN (2 pages)	Page 59
BFC-2024-12-17-00064 - accusé réception complet autorisation exploiter GAEC QUIROT (2 pages)	Page 62
BFC-2025-04-07-00009 - attestation non soumise autorisation exploiter BOICHOT Maxime (1 page)	Page 65

direction interrégionale des douanes et droits indirects de

Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val de Loire /

BFC-2025-04-22-00001 - 2025 04 DR Dijon - délégation de signature contentieux et gracieux (1 page)	Page 67
--	---------

DRAAF Bourgogne Franche-Comté /

BFC-2024-09-05-00009 - Accusé de réception - Autorisation tacite d'exploiter accordée au GAEC DE LA COMBE DES CIVES une surface agricole à CHAPELLE-DES-BOIS (25) (2 pages)	Page 69
BFC-2024-08-30-00007 - Accusé de réception - Autorisation tacite d'exploiter accordée au GAEC DES SIMMENTALS une surface agricole à EPENOUSE(25) (2 pages)	Page 72
BFC-2025-03-26-00009 - Attestation de non soumission à autorisation préalable d'exploiter délivrée à l'EARL DES MONTEZONS NARBÉY une surface agricole à MANCENANS LIZERNE (25) (1 page)	Page 75

BFC-2025-03-26-00008 - Attestation de non soumission à autorisation préalable d'exploiter délivrée au GAEC LONGEVAUX une surface agricole à DOMPIERRE LES TILLEULS (25) (1 page)

Page 77

ARS Bourgogne Franche-Comté

BFC-2025-04-17-00001

AR 2025-16 création du Coress

ARRETÉ n° ARSBFC/DSP/DPSE/2025-16 du 17 avril 2025

**Relatif à la création du Comité de coordination Régionale de la Santé Sexuelle (CoReSS)
en Bourgogne-Franche-Comté**

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

- VU** les articles D.3121-34 à D.3121-37 du code de la santé publique,
- VU** le décret n° 2024-670 du 3 juillet 2024 relatif à la coordination de la santé sexuelle,
- VU** l'arrêté ministériel du 31 janvier 2025 relatifs aux modalités de composition de nomination, de fonctionnement et portant cahier des charges des comités de coordination régionale de la santé sexuelle,
- VU** le décret du 2 novembre 2022 portant nomination de M. Jean-Jacques COIPLÉT en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté,
- VU** les consultations menées auprès des différentes organisations représentées au sein des quatre collèges du Comité de coordination Régionale de la Santé Sexuelle (CoReSS) en Bourgogne-Franche-Comté.

ARRETE :

Article 1 :

Un Comité de coordination Régionale de la Santé Sexuelle (CoReSS) est créé au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté, avec pour siège d'implantation le centre hospitalier universitaire de Besançon et pour territoire de référence la région Bourgogne-Franche-Comté.

Article 2 :

Le nombre de sièges du Comité de coordination Régionale de la Santé Sexuelle de la région Bourgogne-Franche-Comté est fixé à un total de 24 membres titulaires et 18 membres suppléants.

Article 3 :

Le nombre des membres titulaires est fixé à 6 pour chaque collège.

Article 4 :

Pour chaque membre titulaire des collèges 1 à 3, un membre suppléant est désigné, conformément aux modalités fixées par l'arrêté du 31 janvier 2025.

Article 5 :

Le mandat des membres titulaires et suppléants du Comité est de quatre ans renouvelables.
Tout membre titulaire qui cesse ses fonctions en cours de mandat est remplacé, pour la durée du mandat restant à accomplir, par son membre suppléant.
Chaque poste vacant sera renouvelé pour la plénière suivante.

Article 6 :

Sont nommés pour siéger au Comité de coordination Régionale de la Santé Sexuelle (CoReSS) de la région Bourgogne- Franche-Comté :

Collège 1 : Représentants des professionnels de santé et de l'action sociale, de la prévention et de la promotion de la santé.

Nom	Qualité	Structure	Rôle
HERLEMANN Kathleen	Médecin	CeGIDD 58	Titulaire
<i>BEAUSEIGNEUR Marina</i>	<i>Cadre de santé</i>	<i>CeGIDD 70</i>	<i>Suppléante</i>
FILLION Aurélie	Médecin	CH Chalon/Saône	Titulaire
<i>GENDRIN Vincent</i>	<i>Médecin</i>	<i>HNFC</i>	<i>Suppléant</i>
PARIS Stéphanie	Sage-femme	CHU 25	Titulaire
<i>BAILLY Benoît</i>	<i>Médecin</i>	<i>CH Lons-le-Saunier</i>	<i>Suppléant</i>
ESTEVE Clémentine	Médecin	CHU 21	Titulaire
<i>CHIROUZE Catherine</i>	<i>Médecin</i>	<i>CHU 25</i>	<i>Suppléante</i>
COINT Emmanuelle	1 ^{ère} vice-présidente	CD21	Titulaire
<i>GRIMOULT Morgane</i>	<i>Médecin</i>	<i>CD25</i>	<i>Suppléante</i>
BENOIT Myriam	Sage-femme	URPS	Titulaire
<i>MIRONNEAU Philippe</i>	<i>Médecin</i>	<i>URPS</i>	<i>Suppléant</i>

Deuxième Collège : Représentants des institutions et des organisations, notamment des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux, intervenant dans le champ de la santé.

Nom	Qualité	Structure	Rôle
TAILLEUR Dominique	Directeur	CCAS Ville d'Auxerre	Titulaire
<i>LABILLE Jean-Christophe</i>	<i>Directeur adjoint</i>	<i>ADEFO</i>	<i>Suppléant</i>
CUSIN Françoise	Présidente	Addictions France Bourgogne Franche-Comté	Titulaire
<i>JACQUOT Morgane</i>	<i>Déleguée régionale</i>	<i>Union régionale BFC Fédération Addiction</i>	<i>Suppléante</i>
LEBASTARD André	Chargé de mission	Intimagir	Titulaire
<i>MONCHICOURT Nastasia</i>	<i>Conseillère technique</i>	<i>Intimagir</i>	<i>Suppléante</i>
DAMOTTE Maryline	Infirmière	Université Bourgogne Europe	Titulaire
<i>PRUNIER Nicolas</i>	<i>Infirmier</i>	<i>Université Marie et Louis Pasteur</i>	<i>Suppléant</i>
PAUVAREL-DUSOLLIER Amélie	Directrice	AMARRE 71/EVARS	Titulaire
<i>GOUDEAU Marion</i>	<i>Directrice</i>	<i>CICS25/EVARS</i>	<i>Suppléante</i>
CUDEY Patricia	Directrice générale	Fédération ADMR de Haute Saône	Titulaire
<i>CURTY Caroline</i>	<i>Psychologue</i>	<i>Ehpad Jean XXII- Acis France Montferrand</i>	<i>Suppléante</i>

Troisième Collège : Représentants des malades et des usagers du système de santé.

Nom	Qualité	Structure	Rôle
PONT Juliette	Vice-présidente	SOS Hépatites	Titulaire
<i>SAINTY Jacky</i>	<i>Trésorier</i>	<i>SOS Hépatites</i>	<i>Suppléant</i>
LEONARD Jérémy	Responsable régional	AIDES	Titulaire
<i>BODOIGNET Emmanuel</i>	<i>Président</i>	<i>AIDES</i>	<i>Suppléant</i>
DEVILLARD Corine	Directrice	LE PAS 71	Titulaire
<i>RODARY Bénédicte</i>	<i>Conseillère conjugale</i>	<i>LE PAS 71</i>	<i>Suppléante</i>
BONGARD Jacqueline	Vice-présidente	CIDFF BFC	Titulaire
<i>LAFFORE Clara</i>	<i>Salariée</i>	<i>Planning 21</i>	<i>Suppléante</i>
DEUSCHER Mathilde	Co-présidente	Transcende	Titulaire
<i>Représentant des usagers : Poste à pourvoir</i>			<i>Suppléant(e)</i>
TRAN Thierry	Représentant France Assos Santé	AIDES	Titulaire
<i>CUENOT Martine</i>	<i>Représentant France Assos Santé</i>	<i>APF France Handicap</i>	<i>Suppléante</i>

Quatrième Collège : Personnalités qualifiées en santé sexuelle.

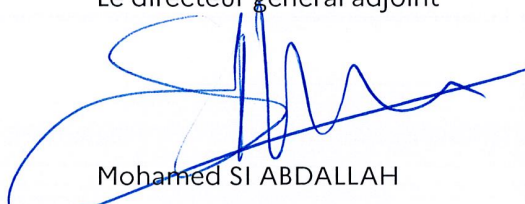
Nom	Qualité	Structure	Rôle
LHORSET Corinne	Responsable formation	Promotion Santé	Titulaire
TESSIER Sabrina	Docteure en épidémiologie	Santé Publique France BFC	Titulaire
GUIGNARD Séverin	Enseignant chercheur	Université Marie et Louis Pasteur	Titulaire
PLESSE COLUCCI Alicia	Doctorante en laboratoire de socio-anthropologie	Université Marie et Louis Pasteur	Titulaire
JOLY Charlotte	Docteure en psychologie	Université Bourgogne Europe	Titulaire
GENG Aurélie	Coordinatrice	Espace Ethique BFC	Titulaire

- Article 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans les deux mois qui suivent sa notification :
- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté. Le recours administratif adressé, dans le délai précité, interrompt le délai pour introduire un recours contentieux ;
 - d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de DIJON - 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 DIJON. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>

A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication du présent acte au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

- Article 8 :** Le directeur de la santé publique de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera faite au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Bourgogne-Franche-Comté.

Pour le directeur général,
Le directeur général adjoint



Mohamed SI ABDALLAH

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-12-18-00019

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de l'EARL FERME DE LA
GOUTTEUSE à Saint Boil



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

EARL FERME DE LA GOUTTEUSE
Chaumois
3 Quart Jario
71390 Saint-Boil

Mâcon, le 18 décembre 2024

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2024335

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé auprès de mes services le 31 octobre 2024 une demande d'autorisation d'exploiter de 3,10 ha situés sur la commune de **BURNAND (ZB51, ZB52)**, exploités par DEVEVRE Patrick et l'EARL BERTRAND ALAIN.

Votre dossier a été enregistré complet au 31 octobre 2024 sous le n° 2024335.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **28 février 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole

Alexandre Mege

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-12-19-00003

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de la SCEA D'AVRILLY
à Trévol (03)



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Marie-Laure Douare
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 69
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

SCEA D'AVRILLY
Chateau d'Avrilly
03460 TREVOL

Mâcon, le 19 décembre 2024

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2024351

Madame, Monsieur les gérants,

Vous avez déposé auprès de mes services le 8 novembre 2024 une demande d'autorisation d'exploiter de 52,48 ha situés sur les communes de :

- **ETANG-SUR-ARROUX (B172, B173, B184, B185, B186, B187, B189) ;**
- **LA CHAPELLE-SOUS-UCHON (C139, C143, C144, C152, C164, C169, C233, C403) ;**

exploités par M. Jean BONNADE.

Votre dossier a été enregistré complet au 8 novembre 2024 sous le n° 2024351.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 8 mars 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjoint au chef du service économie
agricole



Philippe Robin

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-12-11-00010

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de la SCEV BESSON à
Solutré-Pouilly



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

SCEV BESSON
Domaine de Pouilly
MM. BESSON Vincent et Pierre-Antoine
246 rue de la Chapelle
71960 Solutré-Pouilly

Mâcon, le 11 décembre 2024

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2024368

Messieurs les gérants,

Vous avez déposé auprès de mes services le 19 novembre 2024 une demande d'autorisation d'exploiter de 1,38 ha situés sur la commune de **DAVAYE (ZA116)**, exploités par SCEV DOMAINE DES PLANTES.

Votre dossier a été enregistré complet au 19 novembre 2024 sous le n° 2024368.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **19 mars 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole

Alexandre Mege

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-11-27-00007

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de M. Frédéric
JACQUET à Genouilly



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

JACQUET Frédéric
5 l'hopital
71460 Genouilly

Mâcon, le 27 novembre 2024

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2024350

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 8 novembre 2024 une demande d'autorisation d'exploiter de 13,78 ha situés sur la commune de **GENOUILLY (D126, D127, D201, D202, D203, D204, D205, D206, D207, D238, D239, D305)**, exploités par Jacques FERREOL.

Votre dossier a été enregistré complet au 8 novembre 2024 sous le n° 2024350.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **8 mars 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole

Alexandre Mege

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-11-21-00003

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de M. Cyrille BIDOLET à
Changy



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Hélène Michon
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

Monsieur BIDOLET Cyrille
911 Route du Vieux Bourg
71120 Changy

Mâcon, le 21 novembre 2024

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2024318

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 23 octobre 2024 une demande d'autorisation d'exploiter de 26,56 ha situés sur la commune de **SAINT-JULIEN-DE-CIVRY (A270, A274, A275, A276, A278, A279, A280, A281, A282, A329, A330, A331)**, exploités par Monsieur GAUTHERON Jean-François.

Votre dossier a été enregistré complet au 14 novembre 2024 sous le n° 2024318.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 14 mars 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole

Alexandre Mege

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-12-11-00009

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de M. François
LABROSSE à Chatenay



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Marie-Laure Douare
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

Monsieur François LABROSSE
187 route des Rouseaux
Les Boucauds
71800 CHATENAY

Mâcon, le 11 décembre 2024

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2024317

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 23 octobre 2024 une demande d'autorisation d'exploiter de 6,28 ha situés sur la commune de **CHATENAY (A534, A539, A603, A598, A330, A340)**, exploités par Monsieur Lionel GELIN.

Votre dossier a été enregistré complet au 23 octobre 2024 sous le n° 2024317.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 23 février 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole


Alexandre Mege

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-11-27-00006

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de M. Maxime
FOUILLET à Chaintré



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Hélène Michon
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 64
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

Monsieur FOUILLET Maxime
51 Impasse des Terres de Savy
71570 Chaintré

Mâcon, le 27 novembre 2024

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2024329

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 30 octobre 2024 une demande d'autorisation d'exploiter de 1,33 ha situés sur les communes de :

- **CHEVAGNY-LES-CHEVRIERES (AC2) ;**
- **EMERINGES (69) (B98, B102) ;**

exploités par l'EARL COMMERSON MOTTIN et Madame MELINAND Agnès.

Votre dossier a été enregistré complet au 30 octobre 2024 sous le n° 2024329.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 28 février 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole

Alexandre Mege

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-11-05-00013

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de Mme Corinne
MIMEUR à Ozolles



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

MIMEUR Corinne
381, route de l'Ozolette
71120 Ozolles

Mâcon, le 5 novembre 2024

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2024325

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services le 28 octobre 2024 une demande d'autorisation d'exploiter de 0,36 ha situés sur la commune de **OZOLLES (F223, F225)**.

Votre dossier a été enregistré complet au 28 octobre 2024 sous le n° 2024325.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **28 février 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole

Alexandre Mege

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-12-02-00006

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de Mme Sandrine
POULACHON à Genouilly



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

POULACHON Sandrine
10 lotissement Les Pommeraies
rue du Teurcet
71460 Genouilly

Mâcon, le 2 décembre 2024

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2024362

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services le 15 novembre 2024 une demande d'autorisation d'exploiter de 31,23 ha situés sur la commune de **GENOUILLY (D55, D57, D69, D70, D88, D89, D90, D91, D92, D100, D101, D214, D215, D216, D217, D223, D224, D225, D226, D227, D230, D231, D243, D296)**, exploités par FERREOL Jacques.

Votre dossier a été enregistré complet au 15 novembre 2024 sous le n° 2024362.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 15 mars 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole

Alexandre Mege
HB

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-11-07-00019

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter du GAEC DE LA
FONTAINE BLEUE à La Guiche



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Hélène Michon
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

GAEC DE LA FONTAINE BLEUE
429 Chemin de Vaux
Les Pessaux
71220 La Guiche

Mâcon, le 7 novembre 2024

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2024309

Madame, Messieurs les gérants,

Vous avez déposé auprès de mes services le 11 octobre 2024 une demande d'autorisation d'exploiter de 31,66 ha situés sur la commune de **SAINT-MARTIN-DE-SALENCEY (C618, C619, C709, C710, C711, C713, C714 partie, C715 partie, C729, C730, C731, C734, C889)**, exploités par l'EARL DU CHATELARD.

Votre dossier a été enregistré complet au 29 octobre 2024 sous le n° 2024309.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 28 février 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole

Alexandre Mege

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-10-31-00006

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter du GAEC FERME DE LA
VERNETTE à Ballore



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

GAEC FERME DE LA VERNETTE
291 route des Croux
71220 Ballore

Mâcon, le 31 octobre 2024

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2024310

Madame, Monsieur les gérants,

Vous avez déposé auprès de mes services le 14 octobre 2024 une demande d'autorisation d'exploiter de 13,21 ha situés sur la commune de **BALLORE (A71, A86, A91)**, exploités par GATEAU Régis.

Votre dossier a été enregistré complet au 14 octobre 2024 sous le n° 2024310.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **14 février 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole

Alexandre Mege

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2024-11-20-00009

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter du GAEC LE JARDIN
AUX PETITS FRUITS à Dampierre-en-Bresse



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Hélène Michon
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

Monsieur et Madame ROUX Christophe
GAEC LE JARDIN AUX PETITS FRUITS
3 Route de Champagne
71310 Dampierre-en-Bresse

Mâcon, le 20 novembre 2024

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2024349

Madame, Monsieur les gérants,

Vous avez déposé auprès de mes services le 7 novembre 2024 une demande d'autorisation d'exploiter de 1,96 ha situés sur la commune de **DAMPIERRE-EN-BRESSE (AC8, AC9, AC22, AC23, AC24, AC25)**, exploités par Monsieur ROUX Christophe.

Votre dossier a été enregistré complet au 7 novembre 2024 sous le n° 2024349.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **7 mars 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole

Alexandre Mege

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-03-20-00009

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
de Mme Corinne GUERIN à Pruzilly, relatif à une
installation sur la commune de Pruzilly et
Juliéna, non soumis à autorisation préalable
d'exploiter au titre de la réglementation relative
au contrôle des structures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Affaire suivie par Denys CASSAGNES
Tél. : 03 85 21 86 46
mél : SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Dijon, le 20/03/2025

Madame,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à une installation sur les communes de :

- **PRUZILLY** (71570), portant sur les parcelles référencées : A42, A618, B389, B390, B391, B392, B393, B394, B516, B517, B888,

- **JULIENAS** (69840) portant sur les parcelles référencées : C195, C204, C205, C209, C210, C215.

d'une superficie totale de 3,16 ha.

Ce dossier a été réceptionné le 17 janvier 2025 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : **2025020**.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC

Mme GUERIN Corinne
116, rue de la Combe Vineuse
71570 Pruzilly

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2025-01-08-00005

accusé réception complet autorisation exploiter
EARL DE LA MAISONNETTE



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le directeur

Service Économie Agricole
Bureau des sociétés et fonciers agricoles
Affaire suivie par :
Marie BOISSOT
Tél : 03 84 86 81 04
Courriel : marie.boissot@jura.gouv.fr –
christelle.vacelet@jura.gouv.fr

EARL DE LA MAISONNETTE
12 RUE DU VAL D'AMOUR
39380 LA LOYE

Lons-le-Saunier, le **08 JAN. 2025**

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 9 décembre 2024 une demande d'autorisation d'exploiter pour 24 ha 27 a 46 ca situés sur la commune de DOLE (GOUX) et exploités par Mme GIRARD Nicole.

Votre dossier a été enregistré complet au 9 décembre 2024.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 9 avril 2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
L'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura
Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX
Adresse physique : 4, rue du Curé Marion – 39030 Lons-le-Saunier
Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : ddt@jura.gouv.fr – <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : EARL DE LA MAISONNETTE
DESCRIPTION DU PROJET : agrandissement
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de DOLE (GOUX)		
Réf. Cadastrale	Surface	Propriétaires
ZC 0054	3 ha 18 a 46 ca	Mme CARD Solange
ZE 0001	2 ha 79 a 45 ca	Mme CARD Solange
AI 0109	2 ha 81 a 35 ca	M. SIMONET Rudy
ZA 0008	5 ha 80 a 00 ca	M. GIRARD Michel
ZB 0005	3 ha 76 a 00 ca	M. GIRARD Michel
ZC 0030	0 ha 96 a 40 ca	M. GIRARD Michel
ZC 0031	1 ha 15 a 30 ca	M. GIRARD Michel
ZA 0031	1 ha 95 a 10 ca	M. GIRARD Michel
ZB 0002	1 ha 85 a 40 ca	M. GIRARD Michel

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2024-12-17-00063

accusé réception complet autorisation exploiter
EARL DU PRE BONHEUR



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le directeur

Service Économie Agricole

Bureau des sociétés et fonciers agricoles

Affaire suivie par : Mmes BOISSOT et VACELET

Tél : 03 84 86 81 04 – 03 84 86 81 69

Courriel : marie.boissot@jura.gouv.fr –

christelle.vacelet@jura.gouv.fr

EARL DU PRE BONHEUR

8 rue de Babylone

39270 ONOZ

Lons-le-Saunier, le 17/12/2024

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 20 novembre 2024 une demande d'autorisation d'exploiter pour 2 ha 51 a 00 ca situés sur la commune de CERNON et exploités par l'EARL du Pré Gaillard.

Après réception de vos pièces complémentaires, **votre dossier a été enregistré complet au 11 décembre 2024.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 11 avril 2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
L'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura

Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX

Adresse physique : 4, rue du Curé Marion – 39030 Lons-le-Saunier

Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : ddt@jura.gouv.fr – <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : EARL DU PRE BONHEUR
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de CERNON		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
ZA 0132	2 ha 51 a 00 ca	M. GUICHARDOT Laurent

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2024-12-18-00017

accusé réception complet autorisation exploiter
EARL LA MONTAGNETTE



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le directeur

Service Économie Agricole
Bureau des sociétés et fonciers agricoles
Affaire suivie par :
Marie BOISSOT
Tél : 03 84 86 81 04
Courriel : marie.boissot@jura.gouv.fr –
christelle.vacelet@jura.gouv.fr

EARL LA MONTAGNETTE
GIVRIA
39240 VALZIN EN PETITE MONTAGNE

Lons-le-Saunier, le **18 DEC. 2024**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 5 décembre 2024 une demande d'autorisation d'exploiter pour 4 ha 72 a 00 ca situés sur la commune de VALZIN-EN-PETITE-MONTAGNE et exploités par L'EARL DU MARTINET.

Votre dossier a été enregistré complet au 5 décembre 2024.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 5 avril 2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
L'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura
Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX
Adresse physique : 4, rue du Curé Marion - 39030 Lons-le-Saunier
Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : ddt@jura.gouv.fr – <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : EARL LA MONTAGNETTE
DESCRIPTION DU PROJET : agrandissement
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de VALZIN EN PETITE MONTAGNE (LEGNA)		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
ZD 0060	3 ha 12 a 00 ca	Mme MATHON Stéphanie
ZD 0058	1 ha 60 a 00 ca	Mme MATHON Stéphanie

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2024-12-18-00018

accusé réception complet autorisation exploiter
GAEC BERNIER-ROLLET

Le directeur

Service Économie Agricole
Bureau des sociétés et fonciers agricoles
Affaire suivie par :
Marie BOISSOT
Tél : 03 84 86 81 04
Courriel : marie.boissot@jura.gouv.fr –
christelle.vacelet@jura.gouv.fr

GAEC BENIER-ROLLET
22 RUE DE LA SIRENE
39130 SAUGEOT

Lons-le-Saunier, le **18 DEC. 2024**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 3 décembre 2024 une demande d'autorisation d'exploiter pour 9 ha 26 a 60 ca situés sur la commune de VERTAMBOZ et exploités par le GAEC DU CURTILLET.

Votre dossier a été enregistré complet au 3 décembre 2024.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 3 avril 2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
L'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

DEMANDEUR : GAEC BENIER-ROLLET
DESCRIPTION DU PROJET : agrandissement
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de VERTAMBOZ		
Réf. Cadastrale	Surface	Propriétaires
ZB 0025	1 ha 99 a 60 ca	M. BENIER-ROLLET Gérard
ZC 0020	3 ha 43 a 60 ca	M. BENIER-ROLLET Gérard
ZD 0031	3 ha 83 a 40 ca	M. BENIER-ROLLET Gérard

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2024-11-27-00005

accusé réception complet autorisation exploiter
GAEC COURDIER



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le directeur

Service Économie Agricole
Bureau des sociétés et fonciers agricoles
Affaire suivie par :
Marie BOISSOT et Christelle VACELET
Tél : 03 84 86 81 04 - 03 84 86 81 69
Courriel : marie.boissot@jura.gouv.fr –
christelle.vacelet@jura.gouv.fr

GAEC COURDIER
9 rue du Chalet
39300 CHAPOIS

Lons-le-Saunier, le 27/11/24

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 14 novembre 2024 une demande d'autorisation d'exploiter pour 111 ha 58 a 10 ca situés sur les communes de CHAPOIS, ANDELOT-EN-MONTAGNE, LE LARDERET, SUPT, VERS-EN-MONTAGNE et exploités par L'EARL DU MONT FLAMIER.

Votre dossier a été enregistré complet au 25 novembre 2024.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 25 mars 2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
L'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura
Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX
Adresse physique : 4, rue du Curé Marion - 39030 Lons-le-Saunier
Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : ddt@jura.gouv.fr – <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : GAEC COURDIER
 DESCRIPTION DU PROJET : agrandissement
 IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de CHAPOIS		
Réf. Cadastrale	Surface	Propriétaires
ZA 0025	2 ha 22 a 80 ca	Commune de CHAPOIS
ZA 0026	0 ha 87 a 90 ca	Commune de CHAPOIS
ZA 0027	1 ha 31 a 00 ca	Commune de CHAPOIS
ZA 0028	0 ha 92 a 40 ca	Commune de CHAPOIS
ZA 0029	0 ha 65 a 60 ca	Commune de CHAPOIS
ZC 0022	7 ha 00 a 30 ca	Commune de CHAPOIS
ZC 0036	5 ha 85 a 90 ca	Commune de CHAPOIS
ZC 0044	0 ha 27 a 60 ca	Commune de CHAPOIS
ZC 0053	2 ha 72 a 60 ca	Commune de CHAPOIS
ZB 0027	0 ha 33 a 60 ca	M. COMTE Maurice
ZB 0028	0 ha 41 a 20 ca	M. COMTE Maurice
ZB 0029	2 ha 91 a 40 ca	M. COMTE Maurice
ZD 0054	1 ha 62 a 40 ca	M. COMTE Maurice
ZD 0055	0 ha 71 a 70 ca	M. COMTE Maurice
ZB 0033	2 ha 53 a 00 ca	Mme BELLE Denise
ZB 0034	2 ha 98 a 30 ca	Mme BELLE Denise
ZA 0002	0 ha 54 a 00 ca	M. COMTE Bernard
ZA 0008	6 ha 55 a 90 ca	M. COMTE Bernard
ZA 0012	0 ha 68 a 50 ca	M. COMTE Bernard
ZA 0013	1 ha 06 a 20 ca	M. COMTE Bernard
ZA 0082	0 ha 68 a 50 ca	M. COMTE Bernard
ZB 0020	1 ha 07 a 70 ca	M. COMTE Bernard
ZC 0002	1 ha 38 a 20 ca	M. COMTE Bernard
ZC 0003	0 ha 53 a 80 ca	M. COMTE Bernard
ZC 0008	2 ha 51 a 90 ca	M. COMTE Bernard
ZA 0007	2 ha 92 a 00 ca	M. COMTE Guillaume
ZB 0015	4 ha 29 a 10 ca	M. COMTE Guillaume
ZB 0065	2 ha 15 a 30 ca	M. COMTE Guillaume
ZC 0012	1 ha 61 a 10 ca	M. COMTE Guillaume
Commune de ANDELLOT-EN-MONTAGNE		
ZC 0043	3 ha 32 a 40 ca	M. COMTE Guillaume
ZH 0036	0 ha 11 a 10 ca	Mme COMTE Marie-Claude
ZC 0034	1 ha 78 a 70 ca	M. BELLE Bernard
ZH 0035	0 ha 47 a 50 ca	M. BELLE Bernard
ZA 0030	3 ha 87 a 60 ca	M. COMTE Bernard
ZD 0038	0 ha 95 a 00 ca	M. COMTE Bernard
ZD 0039	1 ha 49 a 60 ca	M. COMTE Bernard
ZD 0040	0 ha 81 a 80 ca	M. COMTE Bernard

ZD 0154	2 ha 55 a 52 ca	M. COMTE Bernard
ZD 0163	3 ha 83 a 21 ca	M. COMTE Bernard
Commune de LE LARDERET		
ZA 0058	1 ha 45 a 55 ca	M. COMTE Bernard
ZA 0059	3 ha 24 a 30 ca	M. COMTE Guillaume
ZA 0055	1 ha 64 a 40 ca	Mme BELLE Denise
ZA 0056	0 ha 81 a 00 ca	Mme BELLE Denise
ZA 0018	2 ha 05 a 80 ca	M. DOLE Eric
ZA 0057	2 ha 95 a 50 ca	M. DOLE Eric
ZB 0013	2 ha 39 a 60 ca	M. DOLE Eric
ZC 0026	4 ha 82 a 40 ca	M. DOLE Eric
ZC 0040	4 ha 43 a 90 ca	M. DOLE Eric
Commune de SUPT		
ZD 0049	0 ha 99 a 00 ca	M. COMTE Guillaume
ZD 0002	2 ha 67 a 23 ca	M. COMTE Bernard
ZD 0048	5 ha 16 a 32 ca	M. COMTE Bernard
Commune de VERS-EN-MONTAGNE		
ZA 0023	0 ha 33 a 20 ca	M. DOLE Eric

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2025-01-13-00009

accusé réception complet autorisation exploiter
GAEC CREVE COEUR

Le directeur

Service Économie Agricole
Bureau des sociétés et fonciers agricoles
Affaire suivie par :
Marie BOISSOT
Tél : 03 84 86 81 04
Courriel : marie.boissot@jura.gouv.fr –
christelle.vacelet@jura.gouv.fr

GAEC DE CREVE COEUR
14 hameau de crève coeur
39190 BEAUFORT-ORBAGNA

Lons-le-Saunier, le **13 JAN. 2025**

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 9 décembre 2024 une demande d'autorisation d'exploiter pour 8 ha 78 a 23 ca situés sur les communes de ROTALIER, BAEUFORT-ORBAGNA et exploité par Mme BOURCET Paule.

Votre dossier a été enregistré complet au 9 décembre 2024.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 9 avril 2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
L'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura
Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX
Adresse physique : 4, rue du Curé Marion – 39030 Lons-le-Saunier
Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : ddt@jura.gouv.fr – <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : GAEC DE CREVE-CŒUR
 DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement
 IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de ROTALIER		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
OB 0036	0 ha 16 a 40 ca	M. CANQUE Richard
OB 0038	0 ha 11 a 55 ca	M. CANQUE Richard
OB 0039	0 ha 25 a 05 ca	M. CANQUE Richard
OB 0040	0 ha 13 a 00 ca	M. CANQUE Richard
OB 0041	0 ha 20 a 90 ca	M. CANQUE Richard
OB 0037	0 ha 13 a 60 ca	M. CANQUE Richard
OB 0042	0 ha 15 a 60 ca	M.BOURCET Jean-Louis
OB 0043	0 ha 14 a 00 ca	M.BOURCET Jean-Louis
OB 0044	0 ha 15 a 10 ca	M.BOURCET Jean-Louis
OB 0045	0 ha 08 a 20 ca	M.BOURCET Jean-Louis
OB 0046	0 ha 30 a 20 ca	M.BOURCET Jean-Louis
Commune de BEAUFORT-ORBAGNA		
ZI 0160	0 ha 88 a 88 ca	M. GUILLOT Stéphane
ZK 0197	6 ha 05 a 75 ca	M. GUILLOT Stéphane

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2024-11-29-00007

accusé réception complet autorisation exploiter
GAEC DE LA SAUGIAT

Copie

Le directeur

Service Économie Agricole
 Bureau des sociétés et fonciers agricoles
 Affaire suivie par :
 Marie BOISSOT et Christelle VACELET
 Tél : 03 84 86 81 04 - 03 84 86 81 69
 Courriel : marie.boissot@jura.gouv.fr –
christelle.vacelet@jura.gouv.fr

GAEC DE LA SAUGIAT
 15 route de Mirebel
 39210 LA MARRE

Lons-le-Saunier, le

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 20 novembre 2024 une demande d'autorisation d'exploiter pour 4 ha 93 a 81 ca situés sur la commune de HAUTEROCHE (Granges-sur-Baume).

Votre dossier a été enregistré complet au 29 novembre 2024.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

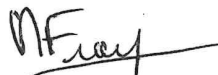
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 29 mars 2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
 par délégation
 L'adjointe au chef du service économie agricole


 Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura
 Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX
 Adresse physique : 4, rue du Curé Marion - 39030 Lons-le-Saunier
 Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : ddt@jura.gouv.fr – <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : GAEC DE LA SAUGIAT
DESCRIPTION DU PROJET : agrandissement
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de HAUTEROCHE		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
ZC 0043	4 ha 03 a 96 ca	M. et Mme HOUSER Philippe et Jocelyne
ZC 0044	0 ha 89 a 85 ca	M. et Mme HOUSER Philippe et Jocelyne

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2024-11-29-00008

accusé réception complet autorisation exploiter
GAEC GODIN



PRÉFET DU JURA

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Le directeur

Service Économie Agricole
Bureau des sociétés et fonciers agricoles
Affaire suivie par : Mmes Marie BOISSOT et Christelle
VACELET
Tél : 03 84 86 81 04 – 03 84 86 81 69
Courriel : marie.boissot@jura.gouv.fr –
christelle.vacelet@jura.gouv.fr

GAEC GODIN
5 grande Rue
39250 FRAROS

Lons-le-Saunier, le 29/11/2024

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services le 25 novembre 2024 une demande d'autorisation d'exploiter pour 3 ha 97 a 70 ca situés sur les communes de LA LATETTE et de RIX-TREBIEZ.

Votre dossier a été enregistré complet au 25 novembre 2024.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 25 mars 2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
L'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura

Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX

Adresse physique : 4, rue du Curé Marion – 39030 Lons-le-Saunier

Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : ddt@jura.gouv.fr – <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : GAEC GODIN, Monsieur GODIN Eric
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de LA LATETTE		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
ZA 0009	2 ha 76 a 90 ca	M. GODIN Eric
Commune de RIX-TREBIEF		
ZE 0012	1 ha 17 a 80 ca	M. GODIN Eric

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2024-12-17-00064

accusé réception complet autorisation exploiter
GAEC QUIROT



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le directeur

Service Économie Agricole
Bureau des sociétés et fonciers agricoles
Affaire suivie par : Mmes BOISSOT et VACELET
Tél : 03 84 86 81 04 – 03 84 86 81 69
Courriel : marie.boissot@jura.gouv.fr –
christelle.vacelet@jura.gouv.fr

GAEC QUIROT
M. et Mme QUIROT Jean-Marie
1 rue des Marronniers
39290 MUTIGNEY

Lons-le-Saunier, le 17/12/2024

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 09 décembre 2024 une demande d'autorisation d'exploiter pour 5 ha 28 a 40 ca situés sur la commune de MUTIGNEY et exploités par l'EARL DU COROIS, M. BAUSSAINT Jean-Louis.

Votre dossier a été enregistré complet au 09 décembre 2024.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 09 avril 2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
par délégation
L'adjointe au chef du service économie agricole


Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura
Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX
Adresse physique : 4, rue du Curé Marion – 39030 Lons-le-Saunier
Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : ddt@jura.gouv.fr – <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : GAEC QUIROT
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de MUTIGNEY		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
ZD 0015	0 ha 41 a 90 ca	Monsieur BAUSSAINT Jean-Louis
ZB 0034	01 ha 62 a 60 ca	Monsieur BAUSSAINT Jean-Louis
ZB 0050	0 ha 72 a 20 ca	Monsieur BAUSSAINT Jean-Louis
ZK 0051	0 ha 59 a 40 ca	Monsieur BAUSSAINT Jean-Louis
ZK 0052	0 ha 36 a 40 ca	Monsieur BAUSSAINT Jean-Louis
ZK 0053	0 ha 99 a 80 ca	Monsieur BAUSSAINT Jean-Louis
ZB 0013	0 ha 56 a 40 ca	Monsieur BAUSSAINT Jean-Louis

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2025-04-07-00009

attestation non soumise autorisation exploiter
BOICHOT Maxime



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'économie agricole

Affaire suivie par : Marie BOISSOT

Tél : 03.84.86.81.04

mél : marie.boissot@jura.gouv.fr / foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 07/04/2025

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à une installation pour une surface de 0 ha 24 a 50 ca sur la commune de CHATEAU-CHALON (39210), portant sur la parcelle référencée :

COMMUNE	RÉFÉRENCE DE LA PARCELLE
CHATEAU-CHALON	ZK 0068

Ce dossier a été accusé réception complet au 06/03/2025, par la Direction Départementale des Territoires de département et enregistré sous les références suivantes : 39-25-8204.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC

M. BOICHOT Maxime
le grand mont
25500 MORTEAU

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex

tél : 03 39 59 40 00 - mël : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

1/1

direction interrégionale des douanes et droits
indirects de
Bourgogne-Franche-Comté-Centre-Val de Loire

BFC-2025-04-22-00001

2025 04 DR Dijon - délégation de signature
contentieux et gracieux



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIJON, LE 22 AVR. 2025

*DI Bourgogne - Franche Comte - Centre - Val
de Loire*
6 RUE NICOLAS BERTHOT
21000 DIJON
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : DALLE Valerian
Téléphone : 09 70 27 63 00
Télécopie : 03 80 56 14 87
Mél : di-dijon@douane.finances.gouv.fr

Décision 2025/6 du Directeur Interrégional à DIJON portant
délégation de signature dans les domaines gracieux et
contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour
les transactions en matière de douane et d'argent liquide.

Liste des directeurs régionaux des douanes et droits indirects de la direction interrégionale des
douanes et droits indirects de DIJON.

Vu les III et V de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts ;
Vu les articles 214 et 215 de l'annexe IV au code général des impôts ;
Vu le Décret n° 2022-467 du 31 mars 2022 relatif à l'exercice du droit de transaction par
l'administration des douanes

Article 1er - Les directeurs régionaux des douanes et droits indirects ou les agents chargés de
leur intérim dont les noms suivent bénéficient de la délégation automatique du directeur
interrégional de DIJON. Ils peuvent subdéléguer cette signature aux agents placés sous leur
autorité dans les conditions précisées par le 2. du I de l'article 215 de l'annexe IV au code général
des impôts en matière de contributions indirectes, et en application de l'article 3 du Décret n°
2022-467 du 31 mars 2022 relatif à l'exercice du droit de transaction par l'administration des
douanes susvisé en matière de transaction douanière.

Nom, Prénom	Siège de la direction régionale
MERCIER Michel	DR Centre - Val de Loire
LABATTUT Jean-Philippe	DR Dijon
ROCKLIN Estelle	DR Besancon

Article 2 – La présente liste nominative est publiée au recueil des actes administratifs du
département du siège de la direction interrégionale et au recueil des actes administratifs de
chacun des départements du siège de chacune des directions régionales concernées.

Le directeur interrégional
ORIGINAL SIGNE
BERNERT Sophie

DRAAF Bourgogne Franche-Comté

BFC-2024-09-05-00009

Accusé de réception - Autorisation tacite
d'exploiter accordée au GAEC DE LA COMBE
DES CIVES une surface agricole à
CHAPELLE-DES-BOIS (25)



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires du Doubs**

Service Économie agricole et rurale
Unité Aides aux projets agricoles et ruraux
Affaire suivie par : Karinne DEFAUT
Tél. : 03 39 59 55 24
ddt-projets-ruraux@doubs.gouv.fr

**GAEC DE LA COMBE DES CIVES
24 Combe des Cives
25240 CHAPELLE DES BOIS**

OBJET : Demande d'autorisation d'exploiter

Besançon, le **05 SEP. 2024**

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services le 17/06/2024 et complété le 15/07/2024 un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une surface totale de 11ha85a60ca située sur la commune de CHAPELLE DES BOIS (25) relative aux parcelles citées en annexe ci-jointe, au titre de l'agrandissement du GAEC DE LA COMBE DES CIVES à CHAPELLE DES BOIS (25).

Votre dossier a été enregistré complet au 15/07/2024.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **15/11/2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires du Doubs
et par subdélégation,
la cheffe de l'unité territoires, agro-environnement
et foncier,


Emmanuelle REY

Direction départementale des territoires du Doubs
5 Voie Gisèle Halimi – BP 91169 - 25003 BESANÇON Cedex
Tél : 03 39 59 55 00 – mèl : ddt@doubs.gouv.fr – Site internet : www.doubs.gouv.fr

ANNEXE

Commune de CHAPELLE DES BOIS (25)	
Réf. Cadastre	Surface en Ha
E 7	0,0835
E 11	0,6985
E 47	1,4322
E 48	1,0490
E 49	4,8420
E 50	0,2720
E 51	2,6724
E 294	0,4135
E 328	0,3929

Direction départementale des territoires du Doubs
5 Voie Gisèle Halimi – BP 91169 - 25003 BESANÇON Cedex
Tél : 03 39 59 55 00 – mèl : ddt@doubs.gouv.fr – Site internet : www.doubs.gouv.fr

DRAAF Bourgogne Franche-Comté

BFC-2024-08-30-00007

Accusé de réception - Autorisation tacite
d'exploiter accordée au GAEC DES SIMMENTALS
une surface agricole à EPENOUSE(25)



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires du Doubs**

Service Économie agricole et rurale
Unité Territoires, Agro-environnement et Foncier
Affaire suivie par : Karinne DEFAUT
Tél. : 03 39 59 55 24
ddt-projets-ruraux@doubs.gouv.fr

**GAEC DES SIMMENTALS
2 Rue Principale
25300 ADAM LES VERCEL**

OBJET : Demande d'autorisation d'exploiter

Besançon, le **30 AOUT 2024**

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services le 15/07/2024 un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une partie de la parcelle ZD 82 d'une surface totale de 1ha50a00ca (voir plan en annexe) située sur la commune d'EPENOUSE (25) au titre de l'agrandissement du GAEC DES SIMMENTALS à ADAM LES VERCEL (25).

Votre dossier a été enregistré complet au 15/07/2024.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **15/11/2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

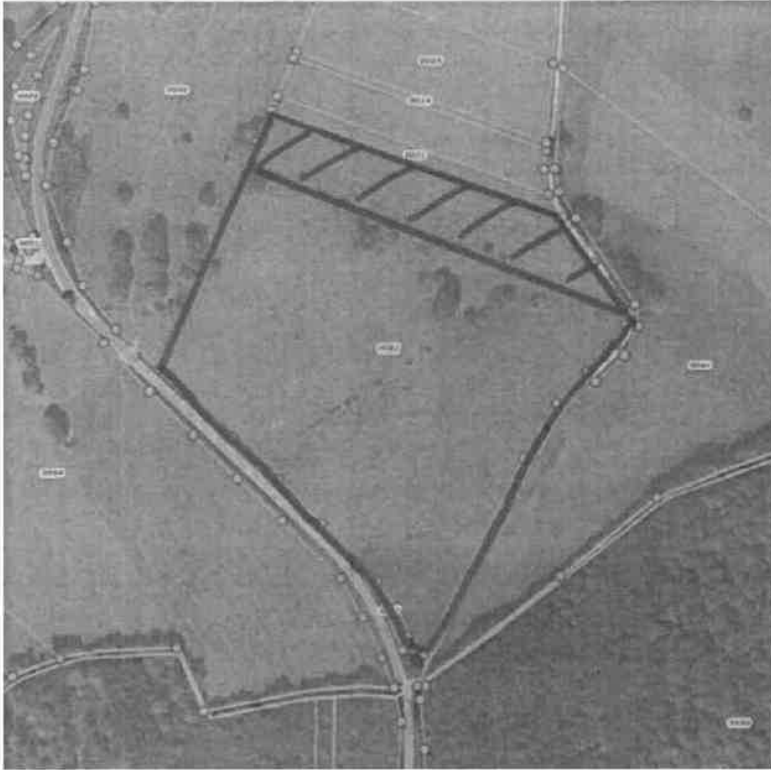
Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
et par subdélégation,
la cheffe de l'unité territoires, agro-environnement
et foncier,


Emmanuelle REY

Direction départementale des territoires du Doubs
5 Voie Gisèle Halimi – BP 91169 – 25003 BESANÇON Cedex
Tél : 03 39 59 55 00 – mèl : ddt@doubs.gouv.fr – Site internet : www.doubs.gouv.fr

ANNEXE



Direction départementale des territoires du Doubs
5 Voie Gisèle Halimi – BP 91169 - 25003 BESANÇON Cedex
Tél : 03 39 59 55 00 – mèl : ddt@doubs.gouv.fr – Site internet : www.doubs.gouv.fr

DRAAF Bourgogne Franche-Comté

BFC-2025-03-26-00009

Attestation de non soumission à autorisation
préalable d'exploiter délivrée à l'EARL DES
MONTEZONS NARBÉY une surface agricole à
MANCENANS LIZERNE (25)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'économie agricole

Affaire suivie par : Amandine BOUHELIER

Tél : 03 39 59 55 25

mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 26/03/2025

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à l'agrandissement de votre exploitation l'EARL DES MONTEZONS NARBÉY à MANCENANS LIZERNE (25) dans le cadre de l'installation de Monsieur NARBÉY Nicolas, pour une surface de 8ha82a05ca sur la commune de MANCENANS LIZERNE (25), portant sur les parcelles référencées A n°129 (3ha63a05ca) et A n°190 (5ha19a00ca).

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC

EARL DES MONTEZONS NARBÉY
Les Montezons
25120 MANCENANS LIZERNE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex

tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

DRAAF Bourgogne Franche-Comté

BFC-2025-03-26-00008

Attestation de non soumission à autorisation
préalable d'exploiter délivrée au GAEC
LONGEVAUX une surface agricole à DOMPIERRE
LES TILLEULS (25)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'économie agricole

Affaire suivie par : Amandine BOUHELIER

Tél : 03 39 59 55 25

mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 26/03/2025

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à l'agrandissement de votre exploitation le GAEC LONGEVAUX à DOMPIERRE LES TILLEULS (25) pour une surface de 7ha62a40ca sur la commune de DOMPIERRE LES TILLEULS (25), portant sur les parcelles référencées ZH n°22 (2ha64a40ca), ZH n°23 (2ha87a10ca) et ZH n°24 (2ha10a90ca).

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

GAEC LONGEVAUX
1 Rue Longevaux
25560 DOMPIERRE LES TILLEULS

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC